

Article 1 : Pour permettre la réalisation des travaux d'enfouissement de lignes électriques, la circulation des véhicules sur la route départementale n° 12, entre les PR 94,400 et 98,170, du 13 juin 2022 à partir de 8 heures au 29 juillet 2022 jusqu'à 17 heures 30 est modifiée de la façon suivante :

La circulation de tout véhicule est interdite entre les PR 94,400 (poste source) et 97,560 (carrefour avec la RD 174).

La circulation des véhicules de moins de 3,5 tonnes sera déviée dans les deux sens par les route départementale n° 174 et n° 92.

La circulation des véhicules de plus de trois 3,5 tonnes sera déviée dans les deux sens par les routes départementales Héraultaises n° 53 et n° 922, par les routes départementales Tarnaises n° 622 et n° 62 et par les routes départementales Aveyronnaises n° 51, n° 902 et n° 12